



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

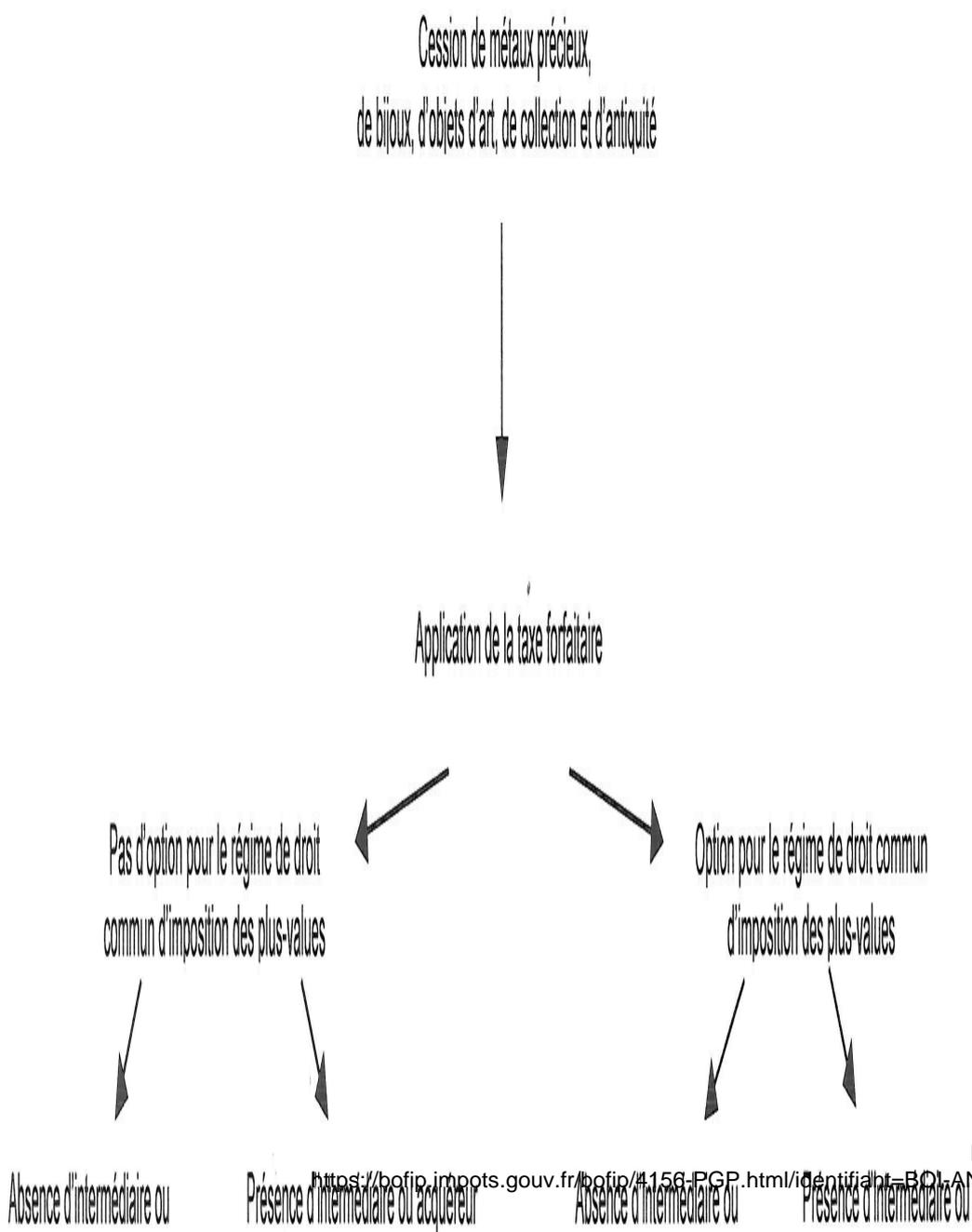
Identifiant juridique : BOI-ANNX-000086-01/04/2014

Date de publication : 01/04/2014

Autres annexes

**ANNEXE - RPPM - Représentation schématique de l'imposition des
métaux précieux, des bijoux, des objets d'art, de collection et d'antiquité
– Cession à titre onéreux**

Représentation schématique de l'imposition des métaux précieux, des bijoux, des objets d'art, de collection et d'antiquité - Cession à titre onéreux



(1) Pour plus de précisions, voir le [BOI-RPPM-PVBMC-20-10](#) au VI-B-2-a § 640.

(2) Pour plus de précisions, voir le [BOI-RPPM-PVBMC-20-20](#) au I-C-3 § 120 et 125.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[RPPM - Plus-values sur biens meubles et taxe forfaitaire sur les objets précieux - Taxe forfaitaire sur les objets précieux - Option pour le régime de droit commun des plus-values](#)

[RPPM - Plus-values sur biens meubles et taxe forfaitaire sur les objets précieux - Taxe forfaitaire sur les objets précieux - Application de plein droit de la taxe forfaitaire](#)